

Démarche : INSTALLATION EN AGRICULTURE : DEROGATION DE DIPLOME

Organisme : SRFD, pôle appui

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

L'une des conditions d'octroi du statut de jeune agriculteur ou de la capacité professionnelle agricole est la possession d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur figurant dans les arrêtés du 24 avril 2023 et du 18 février 2022 (arrêté modifié). Ces arrêtés prévoient une possibilité de dérogation pour les titulaires d'un ou plusieurs diplôme(s) de niveau 4 ou supérieur et non inscrits dans les annexes de ces arrêtés ou les titulaires d'un diplôme étranger. La dérogation peut être accordée par la DRAAF après vérification que les compétences attestées par le(s) diplôme(s), titre(s) ou certificat(s) détenu(s) par le demandeur correspondent aux compétences nécessaires à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole.

1 - DONNEES PERSONNELLES

consentement au recueil des données personnelles

Je consens à ce que l'administration exploite mes données personnelles afin d'instruire ma demande et d'effectuer des suivis statistiques.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

2 - IDENTITE DU CANDIDAT

DATE DE NAISSANCE

Adresse électronique

Numéro de téléphone

LIEU DE NAISSANCE

INSTALLATION EN AGRICULTURE : DEROGATION DE DIPLOME

Ville et département (Pays pour les candidats nés à l'étranger)

JUSITIFICATIF D'IDENTITE

ADRESSE POSTALE DU DOMICILE ACTUEL

adresse pour établir et transmettre la réponse

3 - OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION

RECEVABILITE DE LA DEMANDE

La demande n'est recevable que pour des projets d'installation en Bourgogne Franche Comté. Le demandeur doit être titulaire d'un ou plusieurs diplôme(s) de niveau 4 ou plus obtenu(s) en France ou à l'étranger attestant des compétences nécessaires à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole (voir référentiel du diplôme BAC PRO CGEA : Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole ou Brevet Professionnel REA : Responsable d'Entreprise Agricole: <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-rea>)

OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

☐ Accès au foncier (permis d'exploiter)

☐ Autres aides (ACJA, DPB, ...)

DEPARTEMENT D'INSTALLATION

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ COTE D'OR

☐ DOUBS

☐ JURA

☐ NIEVRE

☐ HAUTE SAONE

☐ SAONE ET LOIRE

☐ YONNE

☐ TERRITOIRE DE BELFORT

PRESENTATION DE VOTRE DEMANDE

Décrire en quelques lignes votre projet d'installation et votre motivation pour obtenir la dérogation

4 - DIPLOME (S)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ DIPLOME (S)

Joindre la copie de votre/vos diplôme(s), titre(s) ou certificat(s) de niveau 4 ou supérieur.

Si le document n'est pas établi en langue française, joindre une traduction établie par un traducteur assermenté.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ SUPPLEMENT AU DIPLOME

Si vous êtes titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (licence, master, ...), joindre le supplément au diplôme Europass. Ce document est délivré dans plus de 40 pays en complément du diplôme obtenu.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ REFERENTIEL ET DUREE DE FORMATION

Si vous êtes titulaire d'un diplôme, titre ou certificat intégrant des compétences de chef d'entreprise agricole, joindre le référentiel de cette formation ainsi que les durées des modules de formation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ ATTESTATION DE COMPARABILITE

Dans le cas d'un diplôme, titre ou certificat obtenu à l'étranger, joindre une attestation de comparabilité délivrée par un organisme habilité ((<https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes?langue=fr>))